

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
OMPS - Commune

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE_2024_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON.

Présents : Monsieur Samuel SARRAILLE, Monsieur Cédric CARNUS, Monsieur Franck GIRARD, Monsieur Nicolas GUILLON, Monsieur André LACAZE, Madame Nathalie LAVERGNE, Monsieur Jean-Luc LOISON, Monsieur Jean-Claude MOREL, Madame Aline BERTI

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nicolas GUILLON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	52 178,50
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	22 203,17
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	56 995,71
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	109 174,21
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	109 174,21
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	4 240,19

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211501440-DE_2024_009-DE

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	104 934,02
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Luc LOISON
Président de séance

Monsieur Nicolas GUILLON
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211501440-DE_2024_009-DE